



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.191/L.23
20 mai 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles (Belgique), 14-20 mai 2001

Réunion parallèle

FORUM DE LA JEUNESSE

Résumé préparé par le secrétariat de la Conférence

1. Le Forum de la jeunesse s'est penché sur les principales difficultés auxquelles sont confrontés les PMA et les débouchés que leur offre l'industrie musicale en examinant les nouvelles perspectives commerciales qu'ouvre la musique pour le développement économique des PMA. Il a été noté que, depuis 1980, la part des industries culturelles en général dans le commerce mondial a augmenté. Plus précisément, la part de la musique dans le commerce mondial, dans le domaine des industries culturelles, a augmenté de 50 %. Afin de porter à son maximum la croissance des PMA, des mesures cohérentes devraient être prises afin de les aider à saisir cette chance.
2. Il a été souligné que les PMA ont un avantage comparatif distinct par leurs atouts culturels, en particulier par leur tradition musicale et leur folklore. Le défi qu'ils ont à relever est de convertir ce patrimoine en produits commercialisables. Plusieurs intervenants ont abordé la question des obstacles critiques au développement commercial dans les PMA et des initiatives

qu'il convient de prendre afin de promouvoir le développement de l'industrie musicale et, en particulier, de l'importance des efforts à long terme dans le domaine de l'enseignement de la musique, des compétences commerciales spécialisées et de l'accès aux émissions de radio et de télévision. Des participants ont mis en évidence le rôle des associations de musiciens professionnels et des associations professionnelles actives dans la commercialisation de la musique et ont souligné qu'elles devraient être soutenues par des mécanismes institutionnels et juridiques efficaces. L'intervention des pouvoirs publics est décisive dans plusieurs domaines : valorisation des ressources humaines (formation, classique ou non, des artistes); éducation; réglementation de la protection des droits d'auteur; promotion des artistes par la diffusion publique; assistance à l'établissement d'infrastructures de base de production et d'édition; promotion de partenariats entre les secteurs public et privé et mise en œuvre par les pouvoirs publics de politiques visant à soutenir et promouvoir l'investissement du secteur privé dans l'industrie musicale.

3. Le forum de la jeunesse a passé en revue les nouvelles perspectives commerciales qui s'offrent au PMA pour tirer parti de leur créativité sur les marchés internationaux ainsi que les obstacles rencontrés lorsqu'ils tentent de le faire. Le potentiel que recèle le commerce électronique facilité par les réseaux numériques, qui permet en principe aux consommateurs des pays développés de découvrir de nouvelles créations du monde entier, a été souligné. La condition préalable du succès est toutefois l'intervention d'intermédiaires fiables, efficaces et transparents qui veillent aux intérêts des créateurs, perçoivent les droits et répartissent les recettes. Plusieurs participants ont évoqué le danger de la concentration des droits d'auteur et des droits de fabrication et de distribution dans l'industrie mondiale de la musique dans les mains des mêmes personnes. La nouvelle durée de la protection du droit d'auteur (prolongée à 70 ans dans l'Union européenne et aux États-Unis d'Amérique) semble favoriser la tendance aux fusions d'entreprises et pourrait donc avoir des retombées négatives sur la diversité. Il est indispensable que des recherches plus poussées soient effectuées dans ce domaine et qu'une collaboration plus étroite s'établisse sur le plan local et régional entre le monde universitaire, les pouvoirs publics et les personnes actives dans le développement des industries culturelles.

4. Il importait de renforcer les régimes du droit d'auteur dans les PMA et de lutter ainsi contre le piratage. De graves préoccupations ont toutefois été exprimées au sujet des fusions entre acteurs influents dans le domaine de l'Internet et propriétaires de l'information, ce qui pourrait mettre en péril la diversité et, partant, la capacité des créateurs des PMA à faire connaître leurs œuvres dans le monde entier. Des pays comme l'Inde ont réagi rapidement en adoptant des lois sur le stockage et la distribution numériques. Dans le domaine de la musique, c'est la bande sonore de films indiens qui a le plus de succès, l'essentiel de la musique achetée en Inde étant de production nationale. En conséquence de ces mesures, le phénomène du piratage a considérablement perdu de son ampleur. La lutte contre cette pratique est l'objectif principal des sociétés pour le droit d'auteur sur les œuvres musicales créées de fraîche date en Afrique du Sud. Il s'agit cependant d'une tâche ardue. L'un des problèmes qui se pose est le refus de certaines grandes sociétés percevant des droits d'auteur de signer des accords de réciprocité qui permettraient à des sociétés africaines de retenir 10 % des droits perçus pour financer des activités sociales et culturelles (conformément aux règles de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs). Ces droits revêtent une importance cruciale lorsque ces sociétés en sont à leurs débuts. Dans certains PMA, il est quasiment impossible de créer une société de perception de droits d'auteur qui soit opérationnelle en raison du manque de fonds et du caractère obsolète de la législation. Cette situation pousse beaucoup de créateurs de talent à émigrer, ce qui prive les PMA dont ils sont originaires d'atouts culturels et économiques vitaux.

5. La discussion a en outre porté sur la dynamique nationale et internationale de l'industrie musicale et ses effets sur le répertoire et l'approche créatrice des musiciens. Les participants ont insisté sur la question décisive du rôle des grandes maisons de disques et de leur capacité potentielle à faire obstacle à la créativité musicale ou à la favoriser, et sur le développement de marchés propices au développement de divers styles. Il était particulièrement instructif de confronter les points de vue critiques de musiciens, de professionnels de l'industrie musicale et de représentants du monde universitaire. Par exemple, la musique dite «brésilienne» ne correspond pas nécessairement à celle diffusée quotidiennement sur les ondes au Brésil. Les artistes reconnus internationalement et issus de PMA sont importants sur les plans culturel, politique et économique; ils peuvent en quelque sorte devenir les ambassadeurs (peut-être plus influents que les hommes politiques) de leur pays et instiller un sentiment de fierté dans

la population et, partant, contribuer à orienter l'énergie de la jeunesse vers des buts plus constructifs.

6. Les participants ont réfléchi aux meilleures pratiques et stratégies appliquées avec succès dans des pays comme l'Irlande, le Brésil, l'Inde, la Suède et le Sénégal afin de tirer des enseignements de la réussite d'autres pays dans le domaine musical. La conclusion principale du Forum de la jeunesse est que l'industrie musicale est cruciale pour la vie politique, économique, culturelle et sociale d'un pays et devrait donc occuper une place de premier plan dans les politiques économiques et sociales des PMA.
